



## **PROCES VERBAL**

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
jeudi 15 janvier 2026



## MEMBRES PRESENTS

### **Le Président :**

~~Eric BERDOATI~~

### **Les Elus :**

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président  
Mireille GUEZENEC  
Jean-Claude TREMINTIN  
~~Virginie RECHAIN~~  
Diane MICHOUDET  
Nicolas PUJOL  
~~Rafael MAYCHMAZ~~  
~~Alain MONTET~~

### **Les Représentants des associations :**

Claude BOGACZ  
~~Isabelle GANCI~~  
Vincent NOEL  
~~Catherine PERRAUDEAU~~  
Gérald AUTIER  
Henri ROISIN  
Gisèle THOMAS  
Marc TIHY

### **Les pouvoirs suivants ont été donnés :**

Virgine RECHAIN à Jean-Christophe PIERSON  
Rafael MAYCHMAZ à Mireille GUEZENEC

### **Assistaient également à la réunion :**

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé  
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Aide Sociale Légale .....	4
2. Aide Sociale Extra-légale .....	4
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>5</b>



## A. DELIBERATION

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°1 : **DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N°2 : renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 3 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais d'aide ménagère.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Il est à noter qu'aucune suite ne sera finalement donnée à cette délibération.

En effet, au lendemain du Conseil d'Administration, le CLIC GERICO a indiqué au CCAS qu'une demande d'APA était plus adaptée à la situation de cet usager et qu'il convenait donc de ne pas constituer de demande d'Aide Sociale Aide-Ménagère, ces deux aides n'étant pas cumulables.

### 2. Aide Sociale Extra- Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N°4 : secours financier de 633,49 € pour régler des frais d'assurance habitation.

La délibération est adoptée par 11 voix « pour » et 2 abstentions (Mireille GUEZENEC et pouvoir)

**Claude BOGACZ** explique que cette famille a été connue de la Croix-Rouge après la mise en faillite du restaurant de Monsieur (conséquence COVID). Les circonstances paraissaient un peu floues, mais il est certain que Madame « porte à bout de bras » les difficultés du foyer.

**Mireille GUEZENEC** estime élevé le coût de cette assurance habitation. Mieux vaudrait, pense-t-elle, accompagner la famille vers une assurance moins coûteuse.

➤ **Plusieurs membres du Conseil d'Administration** ne partagent pas son avis sur le coût de cette assurance habitation. De plus la MAAF est réputée ne pas proposer des tarifs élevés.



N°5 : secours financier de 300,00 € pour régler une partie de frais d'électricité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Claude BOGACZ** confirme que la Croix-Rouge a été sollicitée et participera à hauteur des 250€ demandés par l'assistante sociale.

#### D. QUESTIONS DIVERSES

**Jean-Christophe PIERSON** donne lecture du bilan financier des aides octroyées pour l'année 2025. Il souligne l'importance évidente du dispositif « Chèques d'Accompagnement Personnalisé », très utilisé par les travailleurs sociaux.

**Vincent NOEL** déplore une nouvelle fois le peu de demandes d'aides financières émanant des travailleurs sociaux.

Les crédits alloués lors du vote du budget sont ainsi très peu dépensés. Par exemple, les dépenses « secours par Délibération » sont de 1275,13 € pour 11 000 € budgétés.

Il ne comprend pas le manque de sollicitation par les travailleurs sociaux, l'augmentation des besoins étant indéniable.

**Jean-Christophe PIERSON** appuie les propos de Vincent NOEL en constatant qu'un peu moins de la moitié des crédits alloués est dépensé.

Toutefois, il estime que doit être maintenue la possibilité de répondre aux besoins.

**Jean-Claude TREMINTIN** souligne que le manque de demandes d'aides financières est peut être accru par le fait que seules les demandes émanant de travailleurs sociaux sont présentées au Conseil d'Administration.

Effectivement, comme l'a indiqué Vincent NOEL, les besoins existent pourtant : augmentation des difficultés rencontrées par les jeunes, augmentation des difficultés à payer les frais d'énergie...

➤ **Jean-Christophe PIERSON** insiste sur le fait qu'une évaluation globale préalable des situations par un travailleur social est indispensable. Seuls ces professionnels sont à même de la mener ; ils font valoir en priorité l'accès aux dispositifs d'Aide Sociale Légale et aussi à d'autres dispositifs que ceux du CCAS.

**Gérald AUTIER** : les autres travailleurs sociaux que ceux du SST8 identifient-ils bien le CCAS, les modalités de demandes d'aides financières auprès de ce service ? Quels sont ces autres travailleurs sociaux ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON et Sylvie SOIRAT** citent les travailleurs sociaux hospitaliers, du CMP, de la CAF, des bailleurs sociaux, de l'UDAFA...

Tous ces partenaires sont systématiquement informés des dates des Conseils d'Administration et reçoivent avant chaque séance un rappel sur les modalités de saisine.

**Jean-Christophe PIERSON** rappelle que la filière sociale est particulièrement en difficulté de recrutement. Le solde naturel de la population étant devenu négatif (moins de naissances que de décès), ces difficultés risquent fort de s'accroître.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 19 février 2026**, salle des Conseillers à 18 heures : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire + séance traditionnelle.
- **Mardi 10 mars 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : présentation du Compte Administratif 2025 + vote du budget 2026 + séance traditionnelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.